

a été versée à l'ASRNU par le Gouvernement canadien, laquelle somme, ajoutée à une contribution préliminaire de \$55,000 pour frais administratifs, représente 10 p.c. en fonds libres de la contribution canadienne totale de \$77,000,000.

Les principaux contributeurs à la caisse sont les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ainsi que le Canada et certains autres Dominions. La contribution des Etats-Unis est estimée à \$1,350,000,000 et celle du Royaume-Uni sera de £76,000,000 à £77,000,000. Celle-ci est défrayée à même un crédit de £80,000,000 (environ \$352,000,000) voté par le Gouvernement britannique.

Il est projeté de mettre à la disposition de l'ASRNU une somme globale de \$2,000,000,000 à \$2,500,000,000. Si cette somme se révèle insuffisante, la question de nouvelles contributions devra être étudiée à une session ultérieure du Conseil.

Le représentant des Etats-Unis est le président du Comité du Contrôle financier, institué pour veiller aux questions relatives au budget administratif et au contrôle de la vérification et de la comptabilité des opérations de l'Administration.

La deuxième conférence de l'ASRNU (Montréal)

La deuxième session du Conseil de l'Administration de Secours et de Rétablissement des Nations Unies a eu lieu à Montréal du 16 au 26 septembre 1944. Cinquante nations y étaient représentées et le Ministre plénipotentiaire canadien (maintenant ambassadeur) à Washington a été nommé président permanent de la session.

Il fut reconnu dès le début que, les préliminaires ayant été fixés à Atlantic City, il était possible de s'attaquer aux problèmes réels. Dans l'intervalle des deux sessions d'Atlantic City et de Montréal, l'ASRNU avait déjà agi dans le Proche-Orient où environ 50,000 réfugiés furent placés dans des camps. Un plus petit camp de l'ASRNU avait aussi été ouvert à Casablanca. Au 30 juin 1944, l'organisme se composait de 985 personnes représentant les nationaux de 20 pays et fixées à Washington, Londres, Le Caire, Tchoung-King, Alger, Casablanca et Genève. Les autorités à Washington avaient élaboré un vaste programme d'approvisionnement de secours avec la réserve qu'il ne fallait pas permettre aux commandes de secours de nuire à la poursuite totale de la guerre. Des approvisionnements de toutes sortes avaient été achetés en grandes quantités en prévision de l'opération (\$12,000,000 ont été dépensés au Canada seulement). Les commandes données au Canada par l'ASRNU sont remplies par la Division des Fournitures de l'Office de l'Aide Mutuelle et, pour ne pas désorganiser la situation des approvisionnements du Canada, sont sujettes aux mêmes contrôles que les commandes domestiques. Toutefois, les principales tâches aux fins desquelles l'ASRNU a été organisée n'ont pas encore été abordées.

Au nombre des délibérations adoptées par le Conseil il y a les suivantes:—

- (1) Participation aux bénéfices de l'ASRNU de tout territoire des Nations Unies sous le contrôle de l'une des Nations Unies, qui a quelque importance au point de vue de leurs opérations militaires et qui est frappé de famine ou de maladie. (Cette délibération a été préparée en vue principalement de l'Inde.)
- (2) Importance particulière et degré d'urgence à accorder aux secours des Nations Unies qui ont le plus souffert de la guerre.
- (3) Participation des personnes évincées des territoires des Nations Unies qui n'ont jamais été occupés par l'ennemi et qui sont sous la juridiction de l'administration, lorsqu'elles sont dans le besoin et ne disposent des ressources suffisantes pour retourner dans leur foyer.
- (4) Renvoi, sur demande des gouvernements intéressés, des intrus de nationalité ennemie ou anciennement ennemie des régions libérées dans leur pays d'origine.